



Au-delà des acteurs nationaux, les échanges avec les pays étrangers ont été nombreux et constructifs. Ainsi, la volonté d'une coopération internationale permettant de favoriser la diffusion des « bonnes pratiques » s'est prolongée cette année encore par de nombreux échanges avec les représentants de pays étrangers, à la fois au travers de relations bilatérales et de rencontres internationales.

À l'échelle nationale

• Le Parlement

L'Hadopi peut être invitée par les élus et les parlementaires à apporter son expertise dans le cadre de l'examen de propositions ou projets de loi, l'institution a principalement été auditionnée par les parlementaires dans le cadre du projet de loi de finances 2013. Le budget de l'Hadopi était inscrit au sein du programme *Livre et industries culturelles*, au sein de la mission *Médias, livre et industries culturelles*.

À l'Assemblée nationale, c'est Sonia LAGARDE, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles de ce programme, qui a auditionné l'Hadopi.

Au Sénat, la Haute Autorité a été auditionnée par :

- Claude BÉLOT, rapporteur spécial de la commission des finances ;
- Jacques LEGENDRE et Jean-Pierre LELEUX, pour la commission des affaires culturelles.

• La contribution à la mission « Acte II de l'exception culturelle », confiée à Pierre LESCURE

Les services de l'Hadopi ont été sollicités dans le cadre de la mission de concertation sur l'« Acte II de l'exception culturelle » confiée à Pierre LESCURE. Cette mission a été engagée par la ministre de la Culture et de la Communication pour réfléchir, à l'heure du numérique, aux adaptations à apporter aux différents instruments existants afin de garantir qualité de la création et accessibilité des œuvres. La mission de concertation, dont le rapport a été remis en

mai 2013⁽⁴⁷⁾, embrassait un spectre large incluant les missions de la Haute Autorité. Des échanges réguliers ont donc eu lieu entre les représentants de la mission et la Haute Autorité : Pierre Lescure et les membres de la mission sont venus rencontrer l'ensemble des agents dans les locaux de la Haute Autorité. Chaque service a pu présenter son expertise et les travaux en cours.

La mission a ainsi pu recueillir un ensemble de travaux d'ores et déjà existants et s'appuyer sur les services pour disposer d'analyses et de notes prospectives sur différents sujets en lien avec les missions de l'Hadopi. Le rapport de la mission « Acte II de l'exception culturelle » reprend certains travaux relatifs à l'observation des usages et la connaissance de l'écosystème⁽⁴⁸⁾, les travaux et les chiffres relatifs à la mise en œuvre de la procédure de réponse graduée, les constats et recommandations formulées dans le rapport « sur les moyens de lutte contre le streaming et le téléchargement illicites », les travaux développés dans le cadre du chantier exceptions, ou encore les avis rendus par l'Hadopi dans le cadre de sa mission de régulation des mesures techniques de protection.

Des notes internes⁽⁴⁹⁾ ont également été produites et communiquées, à la demande de la mission. Ces documents fournissent notamment un panorama de l'institution, ses missions et leurs modalités de mise en œuvre et d'appropriation par la Haute Autorité. Ils présentent un état des lieux des modèles innovants et plateformes de diffusion de contenus culturels ou encore

(47) www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/67145/514833/file/Rapport%20Lescure%20498.pdf.

(48) *Études*
- « Perceptions et pratiques de consommation des 'Digital Natives' en matière de biens culturels dématérialisés », étude qualitative menée par l'institut CSA pour l'Hadopi, janvier 2013.

- « Hadopi, biens culturels et usages d'Internet : pratiques et perceptions des internautes français ».
- BU2, menée par l'institut IFOP pour l'Hadopi, octobre 2012.

(49) Les conclusions du rapport confié à Jacques BILLE sur « L'Économie des dispositifs de lutte contre le téléchargement illégal » ont été remises à la mission et au gouvernement.

une liste des organismes et associations proposant des actions de sensibilisation en lien avec les missions de l'Hadopi. Certains proposent des axes d'évolution des missions qui se sont traduits par des recommandations reprises dans le cadre du rapport sur « l'Acte II de l'exception culturelle » en matière d'évolution du cadre légal relatif à la régulation des MTP, du développement ou de la protection des droits⁽⁵⁰⁾.

• Les acteurs de la création

Les Rendez-vous Hadopi

Les Rendez-vous Hadopi ont débuté en janvier 2013 pour permettre d'approfondir certains sujets auprès de publics qui se rencontrent peu : experts, universitaires, journalistes, grand public et professionnels. Le premier rendez-vous était consacré aux exceptions au droit d'auteur et droits voisins, à l'occasion de la publication de la synthèse des contributions reçues dans le cadre du chantier mené par l'Hadopi sur ce même thème.

L'étude Linkstorm consacrée à la visibilité de l'offre légale sur les moteurs de recherche a fait l'objet d'un rendez-vous Hadopi lors de sa publication. Dans sa première mise en œuvre, le projet Linkstorm permet d'étudier le positionnement des offres de films dématérialisés dans les principaux moteurs de recherche utilisés en France, sur la base des œuvres mises à disposition par les sites labellisés. Les participants présents ont notamment échangé sur la capacité pour l'offre licite d'être suffisamment visible par rapport à l'offre illicite. Certains, notamment des représentants des plateformes, ont émis le souhait de voir l'étude étendue au domaine de la musique. Pour donner suite au chantier relatif aux exceptions (dont la synthèse des contributions reçues dans le cadre de la consultation avait l'objet du premier rendez-vous

(50) Note présentant les missions de l'Hadopi en matière de régulation des MTP (genèse et mise en œuvre de la mission, pistes de réflexion pour évolution future) ; Éléments de réflexion sur un régulateur de l'offre légale ; Note sur pistes d'évolution de la réponse graduée, notes sur les moyens de sécurisation (disposition légales, appropriation des compétences, enjeux et évolutions).